Réglementation (CE) No. 1907/2006 Fiche sécurité

Date de révision 13.03.2015

N°FDS: H52181

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : PS20

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Dégraissant

mélange

Restrictions d'emploi recom-

mandées

: Réservé aux installations industrielles ou aux utilisateurs pro-

fessionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : CENTRALE DIRECTE

1516 D906

LA CHAPELLE DE **GUINCHAY**

Téléphone : 0385271010

Téléfax : 0385371764

: contact@centrale-Adresse e-mail de la per-

sonne responsable de FDS directe.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

03 85 27 10 10 (8:00-12:45 / 14:15-17:30 h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Etiquetage supplémentaire:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande. Fiche sécurité Réglementation (CE) No. 1907/2006

Date de révision 13.03.2015

N°FDS: H52181

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Peintures

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE Numéro d'en- registrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
acétone	67-64-1 200-662-2 01- 2119471330-49		Flam. Liq.2; H225 Eye Irrit.2; H319 STOT SE3; H336	>= 3 - < 10
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :				
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2 203-539-1	R10 R67	Flam. Liq.3; H226 STOT SE3; H336	>= 1 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de

poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de

combustion.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.



Fiche sécurité Réglementation (CE) No. 1907/2006

Date de révision 13.03.2015

N°FDS: H52181

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dan-

gereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection spécial pour les pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Enlever toute source d'ignition.

Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir la section 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir la section 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection

CENTRALE DIRECTE® Tél: 03 85 27 10 10 – Fax: 03 85 37 17 64

Fiche sécurité

Réglementation (CE) No. 1907/2006

Date de révision 13.03.2015

N°FDS: H52181

personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination postérieure des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

: Équipement de protection individuel, voir section 8.

Pas de recommandations spéciales requises pour la manipu-

lation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

: Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Précautions pour le stockage

en commun

: Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Durée de stockage : 12 mois

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Il n'existe pas de recommandations particulières différentes à

celles indiquées pour l'usage de ce produit.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
acétone	67-64-1	TWA	500 ppm 1.210 mg/m3	2000/39/EC
Information sup- plémentaire	Indicatif			
acétone	67-64-1	VME	500 ppm 1.210 mg/m3	FR VLE

CENTRALE DIRECTE® Tél: 03 85 27 10 10 – Fax: 03 85 37 17 64



Fiche sécurité Réglementation (CE) No. 1907/2006

Date de révision 13.03.2015

N°FDS: H52181

Information sup- plémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes				
acétone	67-64-1	VLCT (VLE)	1.000 ppm 2.420 mg/m3	FR VLE	
Information sup- plémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes				
1-méthoxy-2- propanol	107-98-2	STEL	150 ppm 568 mg/m3	2000/39/EC	
Information sup- plémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
1-méthoxy-2- propanol	107-98-2	TWA	100 ppm 375 mg/m3	2000/39/EC	
Information sup- plémentaire	Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
1-méthoxy-2- propanol	107-98-2	VME	50 ppm 188 mg/m3	FR VLE	
Information sup- plémentaire	Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
1-méthoxy-2- propanol	107-98-2	VLCT (VLE)	100 ppm 375 mg/m3	FR VLE	

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

acétone : Utilisation finale: Travailleurs

gnantes

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 1210 mg/m3

1-méthoxy-2-propanol : Utilisation finale: Travailleurs

Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux

Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contrai-

Valeur: 369 mg/m3

8.2 Contrôles de l'exposition

Information supplémentaire

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtement de protection

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est

normalement nécessaire.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles



Fiche sécurité

Réglementation (CE) No. 1907/2006

Date de révision 13.03.2015

Page 6 de 11

N°FDS: H52181

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : caractéristique

pH : 6,5

Point/intervalle de fusion : Non applicable

: non déterminé

Point d'éclair : < 61 °C

Méthode: ISO 3679

N'entretient pas la combustion.

Limite d'explosivité, supé-

rieure

: non déterminé

Limite d'explosivité, inférieure : non déterminé

Pression de vapeur : non déterminé

Densité : 0,98 g/cm3 (20 °C)

Méthode: ISO 2811-1

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : complètement miscible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

CENTRALE DIRECTE® Tél: 03 85 27 10 10 – Fax: 03 85 37 17 64

Fiche sécurité Réglementation (CE) No. 1907/2006

Date de révision 13.03.2015

N°FDS: H52181

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

: Donnée non disponible

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Composants:

acétone:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5.800 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 100,2 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 (Lapin): 20.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

té Réglementation (CE) No. 1907/2006

Date de révision 13.03.2015

N°FDS: H52181

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction : Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

- Evaluation cation ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité par aspiration

Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

acétone:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 5.540 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua- Durée d'exposition: 48 h

tiques

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

: CE50 (Daphnia (Daphnie)): 12.100 mg/l

CENTRALE DIRECTE® Tél: 03 85 27 10 10 – Fax: 03 85 37 17 64

RN6 – 71570 – La Chapelle de Guinchay <u>www.centrale-directe.com</u> – <u>contact@centrale-directe.com</u>

Fiche sécurité Réglementation (CE) No. 1907/2006

Date de révision 13.03.2015

Page 9 de 11

N°FDS: H52181

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient con-

sidéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des ni-

veaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une

entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

CENTRALE DIRECTE® Tél: 03 85 27 10 10 − Fax: 03 85 37 17 64

Réglementation (CE) No. 1907/2006

Date de révision 13.03.2015

N°FDS: H52181

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: Non applicable

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives

de la CEE ou aux lois du pays concerné.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

R11 Facilement inflammable. R36 Irritant pour les yeux.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément dé-



Fiche sécurité

Réglementation (CE) No. 1907/2006

Date de révision 13.03.2015

N°FDS: H52181

signé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.